J. CAUSSE & ASSOCIES

Société anonyme au capital de 250 000 Euros
Siège social : 91 Avenue de l'Arrousaire - 84000 AVIGNON

RCS AVIGNON B 702 620 097
SIRET 702 620 097 00023

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MAI 2026

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 qui s'élève à la somme de 1.676.759 euros de la manière suivante :

- Dividendes	1.600.000 €
- Report à nouveau	76.759 €

Chaque action recevrait ainsi un dividende de 160 euros.

Toutefois, le versement d'un acompte sur dividendes d'un montant de 400.000 euros a été décidé suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 16 février 2026, aussi le solde des dividendes restant à distribuer s'élèvera à la somme de 1.200.000 euros, soit 120 euros par action.

En ce qui concerne les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, les prélèvements sociaux relatifs à cette distribution, qui s'élèvent à 18,6 % du montant brut de la distribution perçue, seront prélevés à la source par la société.

Il en sera de même du prélèvement à la source non libératoire de 12,8 %, sauf pour les associés ayant demandé à être dispensés dudit prélèvement.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1er juin 2026.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que la partie de ceux-ci éligible ou non éligible à l'abattement mentionné à l'article 158 du Code général des impôts, ont été les suivants :

EXERCICE	31 Décembre 2022	31 Décembre 2023	31 Décembre 2024
DIVIDENDE	1 300 000 €	1 300 000 €	1 400 000 €
QUOTE PART ELIGIBLE A L'ABATTEMENT (Art. 158 du CGI)	570.570 €	468.780 €	504.840 €
QUOTE PART NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	729.430 €	831.220 €	895.160 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Olivier GERMAIN
Président du Conseil d'Administration





SA J. CAUSSE ET ASSOCIES

91 AVENUE DE L'ARROUSAIRE

84000 AVIGNON

Bilan au 31 décembre 2025

91, avenue de l'Arrousaire
BP 80622
84031 Avignon Cedex
Tél. 04 90 13 88 50
Fax 04 90 88 33 70
infos@jca-experts.com
www.jca-experts.com

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA J. CAUSSE ET ASSOCIES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 91 AVENUE DE L'ARROUSAIRE 84000 AVIGNON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 0 2 6 2 0 0 9 7 0 0 0 2 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	393 189	AI	393 189
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	97 557	AK 97 557	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	253 490	AO	253 490
		Constructions	AP	1 630 176	AQ 408 775	1 221 400
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 620 394	AU 1 173 217	447 176
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	277 476	AW	277 476
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	476 100	CT	476 100
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	100 221	BC	100 221
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	105 741	BG	105 741
		Autres immobilisations financières*	BH	30 109	BI	30 109
		TOTAL (II)	BJ	4 984 457	BK 1 679 551	3 304 906
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	204 430	BQ	204 430
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6 371 615	BY 534 145	5 837 470
		Autres créances (3)	BZ	103 184	CA	103 184
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	2 206 661	CE	2 206 661
		Disponibilités	CF	3 249 810	CG	3 249 810
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	54 057	CI	54 057
		TOTAL (III)	CJ	12 189 759	CK 534 145	11 655 613
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	17 174 216	1A 2 213 696	14 960 519

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA J. CAUSSE ET ASSOCIES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 250 000)	DA	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	44 769
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	25 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	550 000
	Report à nouveau	DH	1 566 219
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 676 759
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	4 112 747
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	25 000
	Provisions pour charges	DQ	1 147 131
	TOTAL (III)	DR	1 172 131
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 174 398
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	476 632
	Dettes fiscales et sociales	DY	7 141 735
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Instrument financier à terme	D1	
	Autres dettes	EA	833 434
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	49 440
	TOTAL (IV)	EC	9 675 641
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14 960 519

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 795 782
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

gid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA J. CAUSSE ET ASSOCIES — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	21 930 484	FH	61 221	FI	21 991 706	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	21 930 484	FK	61 221	FL	21 991 706	
	Production stockée*					FM	5 725	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	65 749	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	152 268	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ	12 030	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	22 227 479	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 991 244	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	322 823	
	Salaires et traitements*					FY	10 812 783	
	Cotisations sociales (10)					FZ	4 666 244	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements * (14)					GA	223 919	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	203 158	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	198 905	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1		
	Autres charges (12)					GE	43 427	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	19 462 505	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 764 974	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	12 020	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	1 046	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	27 307	
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	40 375	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	39 318	
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	39 318	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 056	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 766 031	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SA J. CAUSSE ET ASSOCIES — Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 325
Charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 419
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	(93)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	460 198
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	628 980
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	22 269 180
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	20 592 421
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	1 676 759

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8		Dont cotisations facultatives Madelin	A10	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3)						HS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 419	
Rentrées sur créances amorties		1 325

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA J. CAUSSE ET ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 14 960 520 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 676 759 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les comptes courants d'associés sont désormais classés parmi les autres dettes, et non plus dans les emprunts et dettes financières diverses ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Règles et méthodes comptables

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisons.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : TG 05

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	393 190			393 190
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	97 558			97 558
Immobilisations incorporelles	**490 747**			**490 747**
- Terrains	253 490			253 490
- Constructions sur sol propre	953 410			953 410
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	676 767			676 767
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 079 314	52 836	38 889	1 093 261
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	530 989	72 169	76 024	527 134
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		277 476		277 476
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**3 493 969**	**402 481**	**114 912**	**3 781 538**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	276 100	300 221		576 321
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	116 580	25 547	6 276	135 852
Immobilisations financières	**392 680**	**325 768**	**6 276**	**712 173**
ACTIF IMMOBILISE	**4 377 396**	**728 249**	**121 188**	**4 984 457**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	361 420
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	31 769
Total	**393 190**

Suite au règlement 2015-06 de l'ANC relatif à la valeur du fonds commercial à l'actif, nous avons procédé à un test de dépréciation. Aucun

Annexe : Notes sur le bilan

indice de perte de valeur n'est apparu et de ce fait aucune dépréciation n'a été comptabilisée.
En outre, le fonds n'ayant pas de durée d'utilisation limitée, il n'a fait l'objet d'aucun amortissement.

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS JDAG 07200 ST ETIENNE DE FONTBELLON	27 440		70,00	
SAS J CAUSSE IMMO 84000 AVIGNON	200 000		100,00	-95 814
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL EXTERNECO 84000 AVIGNON	1 000		10,00	80 025

Amortissements des immobilisations

Annexe : Notes sur le bilan

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres immobilisations incorporelles			96 965	593		97 558
Immobilisations incorporelles			**96 965**	**593**		**97 558**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans		147 815	31 780		179 595
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 à 20 ans		161 444	67 737		229 181
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		751 276	59 228	38 889	771 615
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		413 044	64 583	76 024	401 603
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**1 473 579**	**223 327**	**114 912**	**1 581 994**
TOTAL			**1 570 544**	**223 920**	**114 912**	**1 679 551**

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 764 930 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	100 221		100 221
Prêts	105 742		105 742
Autres	30 110		30 110
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 371 616	6 371 616	
Autres	103 184	103 184	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	54 057	54 057	
Total	**6 764 930**	**6 528 857**	**236 073**

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact. a etablir	30 526
Interet courus a recevoir	3 286
Total	**33 811**

Annexe : Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 250 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	1 436 680
Résultat de l'exercice précédent	1 529 539
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**2 966 219**
Affectations aux réserves	
Distributions	1 400 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	1 566 219
Total des affectations	**2 966 219**

Annexe : Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	250 000				250 000
Primes d'émission	44 769				44 769
Réserve légale	25 000				25 000
Réserves générales	550 000				550 000
Report à Nouveau	1 436 680	1 566 219	1 566 219	1 436 680	1 566 219
Résultat de l'exercice	1 529 539	-1 529 539	1 676 759	1 529 539	1 676 759
Dividendes		*1 400 000*			
Total Capitaux Propres	**3 835 988**	**1 436 680**	**3 242 979**	**2 966 219**	**4 112 748**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		25 000			25 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	973 226	173 905			1 147 131
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**973 226**	**198 905**			**1 172 131**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		198 905			
Financières					
Exceptionnelles					

Annexe : Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 675 641 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 174 399	294 541	718 761	161 097
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	476 633	476 633		
Dettes fiscales et sociales	7 141 735	7 141 735		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	833 434	833 434		
Produits constatés d'avance	49 440	49 440		
Total	**9 675 641**	**8 795 783**	**718 761**	**161 097**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	257 530			
(**) Dont envers les associés	403 720			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 403 720 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	25 708
Provision conges payes(n)	332 165
Dettes provis. pr partic. salariés	460 198
Personnel - autres charges à payer	2 004 364
Prov Prime Macron	110 000
Organismes sociaux a pay.	927 663
Taxe apprentissage	9 567
Effort construction	47 613
Taxe handicape	16 000
Charg/prov.cong.payes(n)	136 384
Etat charges a payer	12 650
Total	**4 082 312**

Annexe : Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	54 057		
Total	**54 057**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Prod.constates d avance	49 440		
Total	**49 440**		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2025
TOTAL	**21 991 706**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	6 000	
TOTAL	**6 000**	

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	2 766 031	628 980	2 137 051
+ Résultat exceptionnel	-94		-94
- Participations des salariés	460 198		460 198
Résultat comptable	**2 305 739**	**628 980**	**1 676 759**
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 159 688 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	638 753
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	**638 753**
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	**159 688**
Base = (A - B - C - D) Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Annexe : Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1 373 708 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 1 147 131 euros

J.CAUSSE ET ASSOCIES

Société anonyme au capital de 250 000 €

Siège social : 91 rue de l'Arrousaire

84000 AVIGNON

R.C.S Avignon 702 620 097

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

Socaudit
groupe corexx

Société de commissariat aux comptes inscrite à la compagnie de Montpellier-Nîmes
216 Bd Pierre Boulle – 84000 AVIGNON – Tél : 04 90 86 64 73

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

A l'assemblée générale de la société J.Causse et Associés,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société J.Causse et Associés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

☐ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

☐ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées ont été les plus importantes. Celles-ci s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Avignon, le 4 mai 2026
Le Commissaire aux comptes



SOCAUDIT, représenté par
Hélène COUDOR

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial	393 190		393 190	393 190
Autres immobilisations incorporelles	97 558	97 558		593
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	253 490		253 490	253 490
Constructions	1 630 177	408 776	1 221 401	1 320 917
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 620 395	1 173 218	447 177	445 982
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	277 476		277 476	
Immobilisations financières (1)				
Participations	476 100		476 100	276 100
Créances rattachées aux participations	100 221		100 221	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	105 742		105 742	104 695
Autres immobilisations financières	30 110		30 110	11 885
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**4 984 457**	**1 679 551**	**3 304 906**	**2 806 852**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	204 430		204 430	198 705
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	6 371 616	534 145	5 837 470	5 548 072
Autres créances	103 184		103 184	55 251
Charges constatées d'avance	54 057		54 057	68 051
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				1 452 707
Actions propres				
Autres titres	2 206 661		2 206 661	
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	3 249 811		3 249 811	3 193 466
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**12 189 759**	**534 145**	**11 655 614**	**10 516 251**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**17 174 216**	**2 213 697**	**14 960 520**	**13 323 103**
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			*6 528 857*	

Bilan Passif

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé…)	250 000	250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	44 769	44 769
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	25 000	25 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	550 000	550 000
Report à nouveau	1 566 219	1 436 680
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**1 676 759**	**1 529 539**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**4 112 748**	**3 835 988**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	25 000	
Provisions pour charges	1 147 131	973 226
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	**1 172 131**	**973 226**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 174 399	931 929
Emprunts et dettes financières diverses		337 208
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	476 633	341 413
Dettes fiscales et sociales	7 141 735	6 689 082
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	833 434	175 051
Produits constatés d'avance	49 440	39 206
TOTAL DETTES (III)	**9 675 641**	**8 513 888**
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**14 960 520**	**13 323 103**
(1) Dont à moins d'un an (a)	8 795 783	7 806 947
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	21 930 484	61 222	21 991 706	20 489 675
Chiffre d'affaires net	**21 930 484**	**61 222**	**21 991 706**	**20 489 675**
Production stockée			5 725	2 856
Production immobilisée				
Subventions			65 750	43 333
Reprises sur amortissements, dépréciations. et provisions			152 269	245 840
Produits des cessions d'immobilisations				
Autres produits			12 030	22 693
Total produits d'exploitation (I)			**22 227 480**	**20 804 398**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			2 991 244	2 833 518
Impôts, taxes et versements assimilés			322 823	299 414
Salaires			10 812 783	10 191 938
Cotisations sociales			4 666 244	4 404 028
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			223 920	221 081
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			203 158	299 668
Dotations aux provisions			198 905	89 000
Valeurs comptables des immobilisations cédées				
Autres charges			43 428	30 679
Total charges d'exploitation (II)			**19 462 506**	**18 369 324**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**2 764 974**	**2 435 074**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			12 020	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			1 047	1 037
Autres intérêts et produits assimilés (3)			27 308	42 713
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total produits financiers (V)			**40 375**	**43 750**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			39 318	26 857
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**39 318**	**26 857**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**1 057**	**16 893**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			**2 766 031**	**2 451 967**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)	**1 326**	**1 464**
Charges exceptionnelles (VIII)	**1 420**	**300**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-94**	**1 164**
Participation des salariés aux résultats (IX)	460 198	386 246
Impôts sur les bénéfices (X)	628 980	537 345
Total des produits (I+III+V+VII)	**22 269 181**	**20 849 611**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**20 592 422**	**19 320 072**
BENEFICE OU PERTE	**1 676 759**	**1 529 539**

(a) Y compris :
- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA J. CAUSSE ET ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 14 960 520 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 676 759 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :
- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les comptes courants d'associés sont désormais classés parmi les autres dettes, et non plus dans les emprunts et dettes financières diverses ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Règles et méthodes comptables

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisons.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : TG 05

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	393 190			393 190
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	97 558			97 558
Immobilisations incorporelles	**490 747**			**490 747**
- Terrains	253 490			253 490
- Constructions sur sol propre	953 410			953 410
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	676 767			676 767
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 079 314	52 836	38 889	1 093 261
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	530 989	72 169	76 024	527 134
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		277 476		277 476
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**3 493 969**	**402 481**	**114 912**	**3 781 538**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	276 100	300 221		576 321
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	116 580	25 547	6 276	135 852
Immobilisations financières	**392 680**	**325 768**	**6 276**	**712 173**
ACTIF IMMOBILISE	**4 377 396**	**728 249**	**121 188**	**4 984 457**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	361 420
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	31 769
Total	**393 190**

Suite au règlement 2015-06 de l'ANC relatif à la valeur du fonds commercial à l'actif, nous avons procédé à un test de dépréciation. Aucun

Annexe : Notes sur le bilan

indice de perte de valeur n'est apparu et de ce fait aucune dépréciation n'a été comptabilisée.
En outre, le fonds n'ayant pas de durée d'utilisation limitée, il n'a fait l'objet d'aucun amortissement.

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS JDAG 07200 ST ETIENNE DE FONTBELLON	27 440		70,00	
SAS J CAUSSE IMMO 84000 AVIGNON	200 000		100,00	-95 814
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL EXTERNECO 84000 AVIGNON	1 000		10,00	80 025

Amortissements des immobilisations

Annexe : Notes sur le bilan

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres immobilisations incorporelles			96 965	593		97 558
Immobilisations incorporelles			**96 965**	**593**		**97 558**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans		147 815	31 780		179 595
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 à 20 ans		161 444	67 737		229 181
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		751 276	59 228	38 889	771 615
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		413 044	64 583	76 024	401 603
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**1 473 579**	**223 327**	**114 912**	**1 581 994**
TOTAL			**1 570 544**	**223 920**	**114 912**	**1 679 551**

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 764 930 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	100 221		100 221
Prêts	105 742		105 742
Autres	30 110		30 110
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 371 616	6 371 616	
Autres	103 184	103 184	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	54 057	54 057	
Total	**6 764 930**	**6 528 857**	**236 073**

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact. a etablir	30 526
Interet courus a recevoir	3 286
Total	**33 811**

Annexe : Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 250 000,00 euros décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	1 436 680
Résultat de l'exercice précédent	1 529 539
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**2 966 219**
Affectations aux réserves	
Distributions	1 400 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	1 566 219
Total des affectations	**2 966 219**

Annexe : Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	250 000				250 000
Primes d'émission	44 769				44 769
Réserve légale	25 000				25 000
Réserves générales	550 000				550 000
Report à Nouveau	1 436 680	1 566 219	1 566 219	1 436 680	1 566 219
Résultat de l'exercice	1 529 539	-1 529 539	1 676 759	1 529 539	1 676 759
Dividendes		*1 400 000*			
Total Capitaux Propres	**3 835 988**	**1 436 680**	**3 242 979**	**2 966 219**	**4 112 748**

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		25 000			25 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	973 226	173 905			1 147 131
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**973 226**	**198 905**			**1 172 131**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		198 905			
Financières					
Exceptionnelles					

Annexe : Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 675 641 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 174 399	294 541	718 761	161 097
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	476 633	476 633		
Dettes fiscales et sociales	7 141 735	7 141 735		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	833 434	833 434		
Produits constatés d'avance	49 440	49 440		
Total	**9 675 641**	**8 795 783**	**718 761**	**161 097**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	257 530			
(**) Dont envers les associés	403 720			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 403 720 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	25 708
Provision conges payes(n)	332 165
Dettes provis. pr partic. salariés	460 198
Personnel - autres charges à payer	2 004 364
Prov Prime Macron	110 000
Organismes sociaux a pay.	927 663
Taxe apprentissage	9 567
Effort construction	47 613
Taxe handicape	16 000
Charg/prov.cong.payes(n)	136 384
Etat charges a payer	12 650
Total	**4 082 312**

Annexe : Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	54 057		
Total	**54 057**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Prod.constates d avance	49 440		
Total	**49 440**		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2025
TOTAL	**21 991 706**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	6 000	
TOTAL	**6 000**	

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	2 766 031	628 980	2 137 051
+ Résultat exceptionnel	-94		-94
- Participations des salariés	460 198		460 198
Résultat comptable	**2 305 739**	**628 980**	**1 676 759**
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 159 688 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	638 753
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	**638 753**
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	**159 688**
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

Annexe : Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1 373 708 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 1 147 131 euros